



FABRICANT SDN - SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE NATUREL

S2.02

CATALOGUE DISPOSITIFS DE COMMANDES POUR SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

COMMANDES
MÉCANIQUES
PNEUMATIQUES
ÉLECTRIQUES
AÉRATION

SÉCURITÉ
INCENDIE
MONTAGE
DÉSENFUMAGE
NATUREL

DISPOSITIFS DE COMMANDES

4

TREUIL TS100 DCM MODULAIRE CAPOT ACIER	5
TREUIL TS100 DAC MODULAIRE CAPOT ACIER SANS COMMANDE MANUELLE	5
MODULES POUR TREUIL TS100	5
BOÎTIER TIREZ-LACHEZ	6
BOÎTIERS DE PROTECTION & MANIVELLES	6
RÉCEPTEURS UNIVERSEL INT EXT	6
VÉRINS ÉJECTEURS UNIVERSELS INT EXT	6
CHAPES POUR ÉJECTEURS, POUR CHÂSSIS DE FAÇADE	7
FUSIBLES DÉMULTIPLIÉS POUR LANTERNEAU	7
ÉTRIERS POUR FUSIBLES DÉMULTIPLIÉS	7
ÉJECTEURS DE REMPLACEMENT POUR FENÊTRES DE TOIT (114x118mm)	7
VERROUS POUR CHÂSSIS DE FAÇADE MÉCANIQUE PNEUMATIQUE ÉLECTRIQUE	8
VERROUS DE LANTERNEAU AVEC GÂCHE	8
VERROUS DE LANTERNEAU SANS GÂCHE	8
VÉRINS OLÉOPNEUMATIQUES	9
CHAPES POUR ÉQUIPEMENT DE LANTERNEAU	9
VÉRINS OLÉOPNEUMATIQUES	10
DIMENSIONS - TOUS TYPES DE VÉRINS	11
GOULOTTES PVC ET ACIER DE PROTECTION	11
FIXATIONS	12
POULIES DE RENVOI D'ANGLE	12
CÂBLES ACIER DE 2,4	12
TUBES ACIER DE PROTECTION	12
ÉQUIPEMENTS POUR VOUTES	13
PETITS ACCESSOIRES	13

COMMANDES PNEUMATIQUES

14

BOÎTIER ANTI-VANDALISME POUR CO ₂ A	15
ARMOIRES 1 OUVERTURE SEULE - 60 GRS	15
ARMOIRES 1 OUVERTURE SEULE	15
ARMOIRES 2 OUVERTURES SEULES	15
ARMOIRES OUVERTURE FERMETURE	16
ARMOIRES BIZONES (D.C.M.R. MULTIZONE)	16
ARMOIRES BIZONES POUR CANTON > A 500 M	16
ARMOIRES EN ACIER INOXYDABLE	17
ARMOIRES MIXTES AÉRATION ET DÉSENFUMAGE	17
ARMOIRES BIZONES AÉRATION ET DÉSENFUMAGE	17
MODULES POUR ARMOIRES OUVERTURE SEULE ET ARMOIRES OUVERTURE FERMETURE	18
MODULES POUR ARMOIRES BI-ZONES	18
PIÈCES DÉTACHÉES	18
GOULOTTES PVC ET ACIER DE PROTECTION	19
RACCORDS PNEUMATIQUES	19
FIXATIONS	19
TUBES CUIVRE	20
CARTOUCHES CO ₂ NEUVES	20
CARTOUCHES CO ₂ RECHARGÉES	20
VÉRINS PNEUMATIQUES DOUBLE EFFET	21
PIÈCES DÉTACHÉES	21
FIXATIONS DE VÉRIN SUR UN CHÂSSIS DE FAÇADE	22
THERMOFUSIBLES	22
OUVERTURE FERMETURE	23
ACCESSOIRES	23
CARTOUCHES CO ₂ EMBOUT CL10 (93°C)	23
AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	23

COMMANDES ÉLECTRIQUES

24

DÉTECTEURS AUTONOME DÉCLENCHEURS	25
TÊTES DE DÉTECTION DE FUMÉE	25
DÉCLENCHEURS MANUELS	25
MONO-VÉRINS 24VCC	26
BOÎTIER À CHAÎNE HAUTE PERFORMANCE	26
CENTRALES DE DÉSENFUMAGE 24V OU 48V - 2 3 4 8 10 16A DAC ÉLECTRIQUE - COMMANDE DE VÉRINS ÉLECTRIQUES	26
DÉTECTEURS PLUIE ET VENT	26

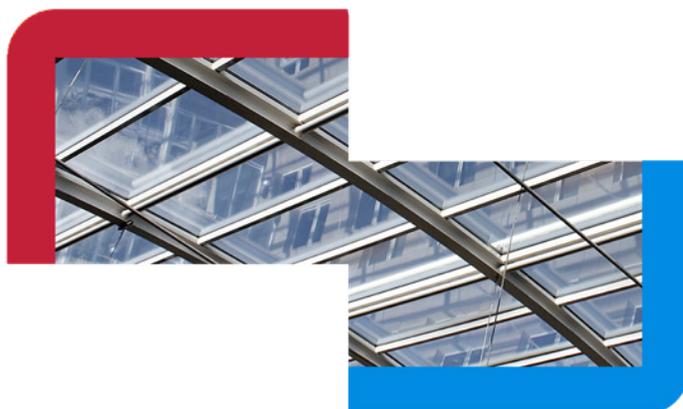
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION NATURELLE DE FUMÉES ET DE CHALEUR

27

VOUTES ALUMINIUM AVEC OUVRANT - A MÉCANIQUE OU PNEUMATIQUE	28
TOITURE ÉTANCHE ET SÈCHE - COMMANDE MÉCANIQUE, PNEUMATIQUE OU ÉLECTRIQUE	28
FAÇADE À SOUFFLET OU À LAMES	28
COUPOLE ET PCA	28

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

29





DISPOSITIFS DE COMMANDES





COMMANDES MÉCANIQUES

Treuil ouverture fermeture

TREUIL TS100 DCM MODULAIRE CAPOT ACIER



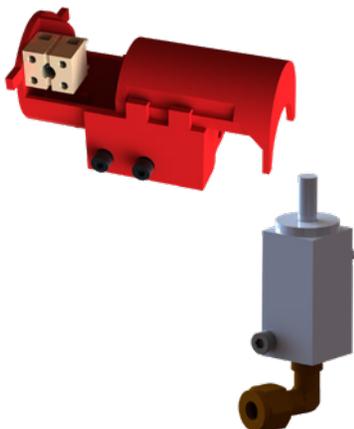
Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME04.100	TS100	DCM Modulaire	FT2-39 40

TREUIL TS100 DAC MODULAIRE CAPOT ACIER SANS COMMANDE MANUELLE



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME04.100S	TS100S	DAC Modulaire	FT2-39 40

MODULES POUR TREUIL TS100



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME04.101	MA100-24E	Module 24 Vcc Émission	FT2-43 44
ME04.102	MA100-24R	Module 24 Vcc Rupture	FT2-43 44
ME04.103	MA100-48E	Module 48 Vcc Émission	FT2-43 44
ME04.104	MA100-48R	Module 48 Vcc Rupture	FT2-43 44
ME04.111	MA100 DP H	Module Pneumatique sortie haute	FT2-51 52
ME04.110	MA100DP B	Module Pneumatique sortie basse	FT2-51 52



COMMANDES MÉCANIQUES

Treuil ouverture fermeture

BOÎTIERS TIREZ-LACHEZ



Code article	Référence	N° Fiche technique
ME01.100	BS7	FT2-21
ME90.100	VTL	PLEXIGLAS

BOÎTIERS DE PROTECTION & MANIVELLES

CPA1 CPA2

CPB1



CPB2 CPB5

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME90.016	MTS42	Manivelle TS100	
ME09.110	CPA1	Boitier de protection pour manivelle	FT2-08a 08b
M09.005	CPA2	Boitier de protection BS7	FT2-08c 08b
ME 09.115	CPB5	Boitier de protection TS100	FT2-39-40

RÉCEPTEURS UNIVERSEL INT EXT



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME10.100_GA	RS87 GA	Sans fusible pour châssis int ext. Avec capot finition gris aluminium	FT2-25 26
ME10.100_BL	RS87 BL	Sans fusible pour châssis int ext Avec capot finition blanc	FT2-25 26

Autre couleur : nous consulter

VÉRINS ÉJECTEURS UNIVERSELS INT EXT



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME10.200_GA	ECE GA	Pour châssis tombant intérieur extérieur gris alu	FT2-27a 27b
ME10.200_BL	ECE BL	Pour châssis tombant intérieur extérieur blanc	FT2-27a 27b

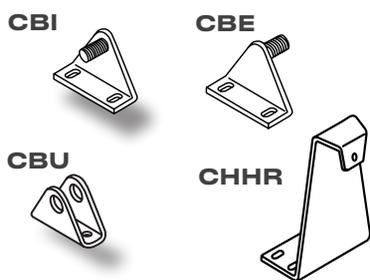
Autre couleur : nous consulter



COMMANDES MÉCANIQUES

Équipements ouverture fermeture pour châssis de façade

CHAPES POUR ÉJECTEURS, POUR CHÂSSIS DE FAÇADE



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME10.500	CBI	Chape basse intérieure	FT2-17a b-c
ME10.505	CBE	Chape basse extérieure	FT2-17a b-c
ME10.510	CBU	Chape basse en U	FT2-17a b-c
ME10.515	CHHR1	Chape renforcée hauteur 120	FT2-17a b-c
ME10.520	CHHR2	Chape renforcée hauteur 200	FT2-17a b-c

FUSIBLES DÉMULTIPLIÉS POUR LANTERNEAU



SUR DEMANDE

ÉTRIERS POUR FUSIBLES DÉMULTIPLIÉS



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
PN60.410	EVP	Étrier pour vérin	FT2-17a b c
ME20.300	EFL	Étrier long pour fusible	FT2-17a b c

ÉJECTEURS DE REMPLACEMENT POUR FENÊTRES DE TOIT (114x118mm)



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
K101.100	FT EE	Kit FT Éjecteur + Récepteur VELUX mécanique	FT7-6 EE
K 101.101	FP1B 11 11	Kit FT 11 11 traverse + vérin pneumatique O F	



COMMANDES MÉCANIQUES

Équipements ouverture fermeture pour châssis de façade lanterneau

VERROUS POUR CHÂSSIS DE FAÇADE MÉCANIQUE PNEUMATIQUE ÉLECTRIQUE

VS87



SUR DEMANDE

CVI87



CVE87

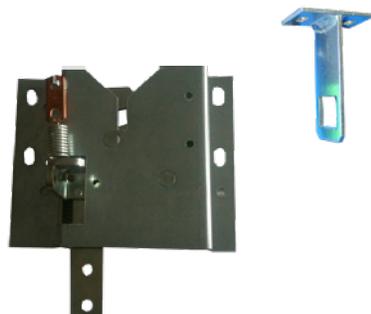


Gâche comprise

Couleur : GA : Gris Argent RAL 9006, BL : Blanc RAL 9010, NO : Noir RAL 9005.

Autre couleur. Nous consulter.

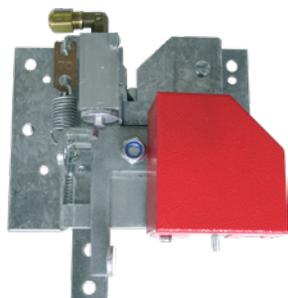
VERROUS DE LANTERNEAU AVEC GÂCHE



Gâche comprise

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME25.100	VS1A	-	FT2-23 24
ME25.101	VS1AV1	24 Vcc Émission	FT2-23 24
ME25.102	VS1AV2	24 Vcc Rupture	FT2-23 24
ME25.103	VS1AV3	48 Vcc Émission	FT2-23 24
ME25.104	VS1AV4	48 Vcc Rupture	FT2-23 24
ME25.110	VS1ADP	Pneumatique	FT2-23 24
ME25.111	VS1AV1DP	24 Vcc Em. Pneu.	FT2-23 24
ME25.112	VS1AV2DP	24 Vcc Rup. Pneu.	FT2-23 24
ME25.113	VS1AV3DP	48 Vcc Em. Pneu.	FT2-23 24
ME25.114	VS1AV4DP	48 Vcc Rup. Pneu.	FT2-23 24

VERROUS DE LANTERNEAU SANS GÂCHE



Gâche non comprise

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME25.000	VS1	-	FT2-23 24
ME25.101	VS1 V1	24 Vcc Émission	FT2-23 24
ME25.102	VS1 V2	24 Vcc Rupture	FT2-23 24
ME25.103	VS1 V3	48 Vcc Émission	FT2-23 24
ME25.104	VS1 V4	48 Vcc Rupture	FT2-23 24
ME25.110	VS1 DP	Pneumatique	FT2-23 24
ME25.111	VS1 V1DP	24 Vcc Em. Pneu.	FT2-23 24
ME25.112	VS1 V2DP	24 Vcc Rup. Pneu.	FT2-23 24
ME25.113	VS1 V3DP	48 Vcc Em. Pneu.	FT2-23 24
ME25.114	VS1 V4DP	48 Vcc Rup. Pneu.	FT2-23 24



COMMANDES MÉCANIQUES

Vérins oléopneumatiques

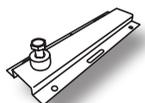
VÉRINS OLÉOPNEUMATIQUES



Code article	Référence	Course (mm)	Force (N)	N° fiche technique
ME60.105	VO10 010	100	100	FT2-29a b
ME60.110	VO10 015	100	150	FT2-29a b
ME60.205	VO15 010A*	150	100	FT2-29a b
ME60.210	VO15 015	150	150	FT2-29a b
ME60.215	VO15 020	150	200	FT2-29a b
ME60.305	VO20 010A*	200	100	FT2-29a b
ME60.310	VO20 015	200	150	FT2-29a b
ME60.315	VO20 020	200	200	FT2-29a b
ME60.320	VO20 030	200	300	FT2-29a b
ME60.325	VO20 040	200	400	FT2-29a b
ME60.330	VO20 050	200	500	FT2-29a b
ME60.335	VO20 060	200	600	FT2-29a b
ME60.340	VO20 070	200	700	FT2-29a b
ME60.345	VO20 080	200	800	FT2-29a b
ME60.350	VO20 090	200	900	FT2-29a b
ME60.355	VO20 100	200	1000	FT2-29a b
ME60.405	VO25 010A*	250	100	FT2-29a b
ME60.410	VO25 015	250	150	FT2-29a b
ME60.415	VO25 020	250	200	FT2-29a b
ME60.420	VO25 030	250	300	FT2-29a b
ME60.425	VO25 040	250	400	FT2-29a b
ME60.430	VO25 050	250	500	FT2-29a b
ME60.435	VO25 060	250	600	FT2-29a b
ME60.440	VO25 070	250	700	FT2-29a b
ME60.445	VO25 080	250	800	FT2-29a b
ME60.450	VO25 090	250	900	FT2-29a b
ME60.455	VO25 100	250	1000	FT2-29a b
ME60.505	VO30 010A*	300	100	FT2-29a b
ME60.510	VO30 015	300	150	FT2-29a b
ME60.515	VO30 020	300	200	FT2-29a b
ME60.520	VO30 030	300	300	FT2-29a b
ME60.525	VO30 040	300	400	FT2-29a b
ME60.530	VO30 050	300	500	FT2-29a b
ME60.535	VO30 060	300	600	FT2-29a b
ME60.540	VO30 070	300	700	FT2-29a b
ME60.545	VO30 080	300	800	FT2-29a b
ME60.550	VO30 090	300	900	FT2-29a b
ME60.555	VO30 100	300	1000	FT2-29a b

*Amortisseur liste non limitative. Nous consulter

CHAPES POUR ÉQUIPEMENT DE LANTERNEAU



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME10.600	CL2	Jeu de chapes pour accès toiture	FT2-23 24

Ouverture 90 ou 110° selon montage et dimensions de la trémie.



COMMANDES MÉCANIQUES

Vérins oléopneumatiques

VÉRINS OLÉOPNEUMATIQUES



Code article	Référence	Course (mm)	Force (N)	N° fiche technique
ME60.605	VO35 010A*	350	100	FT2-29a b
ME60.610	VO35 015	350	150	FT2-29a b
ME60.615	VO35 020	350	200	FT2-29a b
ME60.620	VO35 030	350	300	FT2-29a b
ME60.625	VO35 040	350	400	FT2-29a b
ME60.630	VO35 050	350	500	FT2-29a b
ME60.635	VO35 060	350	600	FT2-29a b
ME60.640	VO35 070	350	700	FT2-29a b
ME60.645	VO35 080	350	800	FT2-29a b
ME60.650	VO35 090	350	900	FT2-29a b
ME60.655	VO35 100	350	1000	FT2-29a b
ME60.705	VO40 010A*	400	100	FT2-29a b
ME60.710	VO40 015	400	150	FT2-29a b
ME60.715	VO40 020	400	200	FT2-29a b
ME60.720	VO40 030	400	300	FT2-29a b
ME60.725	VO40 040	400	400	FT2-29a b
ME60.730	VO40 050	400	500	FT2-29a b
ME60.735	VO40 060	400	600	FT2-29a b
ME60.740	VO40 070	400	700	FT2-29a b
ME60.750	VO40 090	400	900	FT2-29a b
ME60.805	VO45 010	450	100	FT2-29a b
ME60.815	VO45 020	450	200	FT2-29a b
ME60.820	VO45 030	450	300	FT2-29a b
ME60.825	VO45 040	450	400	FT2-29a b
ME60.830	VO45 050	450	500	FT2-29a b
ME60.845	VO45 080	450	800	FT2-29a b
ME60.855	VO45 100	450	1000	FT2-29a b
ME60.905	VO50 010	500	100	FT2-29a b
ME60.915	VO50 020	500	200	FT2-29a b
ME60.920	VO50 030	500	300	FT2-29a b
ME60.925	VO50 040	500	400	FT2-29a b
ME60.930	VO50 050	500	500	FT2-29a b
ME60.935	VO50 060	500	600	FT2-29a b
ME60.940	VO50 070	500	700	FT2-29a b
ME60.945	VO50 080	500	800	FT2-29a b
ME60.950	VO50 090	500	900	FT2-29a b
ME60.955	VO50 100	500	1000	FT2-29a b

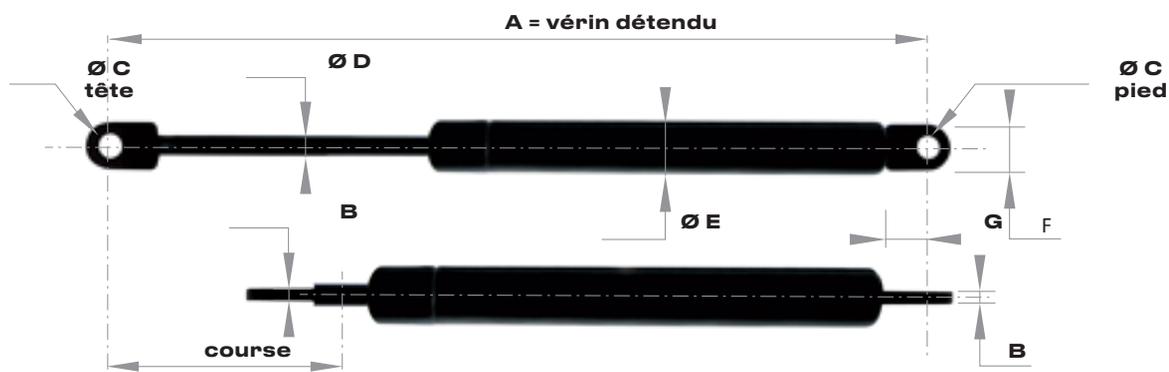
* Amortisseur liste non limitative, nous consulter
Liste non limitative, nous consulter

DIMENSIONS - TOUS TYPES DE VÉRINS

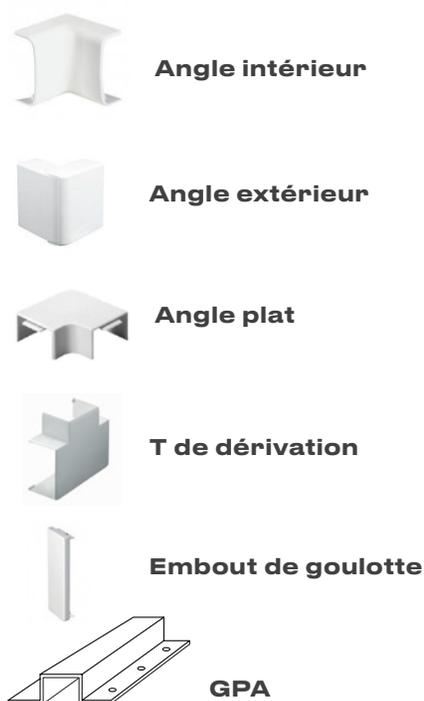
SUR DEMANDE

Course mm Repère	100	150	200	250	300	350	400	450	500
A	265	365	485	585	685	785	885	990	1095
B	3	3	5	5	5	5	5	10	12
C	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1
D	6	6	8*	8**	10	10	10	10	10
E	15	15	19	19	22	22	22	22	22
F	13	13	15	15	15	15	15	15	18
G	13	14	15	15	15	15	15	20	21

Course 250 Force 800N, 900N et 1000N : Cote D=10, Cote E=22
Autres vérins sur demande



GOULOTTES PVC ET ACIER DE PROTECTION



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
EL07.140	GP4	Goulotte 25 x 17 longueur 2 m	FT2-20a b b
EL07.141		Angle 90° Intérieur 25x17	
EL07.142		Angle 90° Extérieur 25x17	
EL07.143		Angle a plat 90° 25x17	
EL07.144		T de dérivation 25x17	
EL07.145		Embouts de goulotte 25x17	
EL07.146		Joint de couvercle 25x17	
EL07.150	GP5	Goulotte 40 x 17 longueur 2 m	FT2-20a b b
EL07.151		Angle 90° Intérieur 40x17	
EL07.152		Angle 90° Extérieur 40x17	
EL07.153		Angle a plat 90° 40x17	
EL07.154		T de dérivation 40x17	
EL07.155		Embouts de goulotte 40x17	
EL07.156		Joint de couvercle 40x17	
PN90.100	GPA	Acier galvanisé longueur 2 m	FT2-20a b b



COMMANDES MÉCANIQUES

Autres accessoires et équipements

FIXATIONS



CD8



SC6

Code article	Référence	Désignation	Conditionnement	N° fiche technique
FI01.005	CD8b	Collier Ø8 acier zingué	Sachet de 25 pièces	FT2-20a b
FI01.006	CD8c	Collier Ø8 acier zingué	Sachet de 100 pièces	FT2-20a b
FI01.007	CD8d	Collier Ø8 acier zingué	Sachet de 1000	FT2-20a b
ME50.115	SC6b	Serre câble Ø6.5	Sachet de 50 pièces	FT2-20a b
ME50.114	SC6	Serre câble Ø6.5	Unité	FT2-20a b

POULIES DE RENVOI D'ANGLE

RS30

RS32

RS33



RS34

RS35

RS40



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME40.100	RS30	Fixe plate	FT2-18 19
ME40.105	RS32	Fixe radiale	FT2-18 19
ME40.110	RS33	Fixe à 90°	FT2-18 19
ME40.115	RS34	Fixe de départ	FT2-18 19
ME40.120	RS35	Multidirectionnelle	FT2-18 19
ME40.125	RS40	Sous carter sur équerre	FT2-18 19

CÂBLES ACIER DE 2,4



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME50.100	CA24Sa	Touret de 20 m	FT2-20a b
ME50.105	CA24Sc	Touret de 100 m	FT2-20a b
ME50.110	CA24Se	Touret de 250 m	FT2-20a b

TUBES ACIER DE PROTECTION

INOX SUR DEMANDE



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME55.100	TA805	Tube acier Ø8 longueur 0.5 m	FT2-20a b
ME55.110	TA820	Tube acier Ø8 longueur 2 m	FT2-20a b
ME55.115	TA825	Tube acier Ø8 longueur 2,5 m	FT2-20a b



COMMANDES MÉCANIQUES

Accessoires

SUR DEMANDE

ÉQUIPEMENTS POUR VOUTES

Voute en aluminium avec ouvrant en commande mécanique remplissage PCA 10mm 16mm option RAL et ouvrant



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
ME70.100	SF8	Securofeu + verrou simple mécanique	FT2-35 36
ME70.101	SF8DE1	Securofeu + verrou 24Vcc Émission	FT2-35 36
ME70.102	SF8DE2	Securofeu + verrou 24Vcc Rupture	FT2-35 36
ME70.103	SF8DE3	Securofeu + verrou 48V Émission	FT2-35 36
ME70.104	SF8DE4	Securofeu + verrou 48V Rupture	FT2-35 36
ME70.110	SF8DP	Securofeu + verrou Pneumatique O S	FT2-35 36
ME70.200	SF8E	Securofeu + vérin électrique 230VAC	FT2-35 36
ME70.210	SF8P	Securofeu Vérin pneumatique O F	FT2-35 36
ME70.220	SF8F	Securofeu Manoeuvre par treuil	FT2-35 36

PETITS ACCESSOIRES



Code article	Référence	Désignation
ME99.300	FSPR	Fils scellés plastique ronds



COMMANDES PNEUMATIQUES





COMMANDES PNEUMATIQUES

Une ouverture seule

BOÎTIER ANTI-VANDALISME POUR CO₂A



Code article	Référence	N° Fiche technique
PN09.100	CPB3	FT3-73

ARMOIRE 1 OUVERTURE SEULE - 60 GRS



CO2A



Code article	Référence	N° Fiche technique
PN01.100	CO2A	FT3-01 02

ARMOIRES 1 OUVERTURE SEULE



CO2AE



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN01.200	CO2AE	FT3-03 04	60
PN01.300	CO2B	FT3-05 06	300
PN01.500	CO2C	FT3-07 08	500

CO2B



CO2C



ARMOIRES 2 OUVERTURES SEULES



COOA



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN02.100	COOA	FT3-49 50	60
PN02.300	COOB	FT3-51 52	300
PN02.500	COOC	FT3-07 08	500

COOB



COOC





COMMANDES PNEUMATIQUES

Deux ouvertures seules

ARMOIRES OUVERTURE FERMETURE



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN03.100	COFA	FT3-11 12	60
PN03.250	COFA1	FT3-11 12	100
PN03.300	COFB	FT3-11 12	300
PN03.500	COFC	FT3-11 12	500



ARMOIRES BIZONES (D.C.M.R. MULTIZONE)



SUR DEMANDE

* Nous consulter, prix et délais sur demande

ARMOIRES BIZONES POUR CANTON > A 500 M



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN04.300	COFB3	FT3-21 22	300
PN04.500	COFC3	FT3-21 22	500





COMMANDES PNEUMATIQUES

Deux ouvertures une fermeture

ARMOIRES EN ACIER INOXYDABLE



SUR DEMANDE

ARMOIRES MIXTES AÉRATION ET DÉSENFUMAGE



CS251B



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN07.300	CS251B	FT3-35 37	300
PN07.500	CS251C	FT3-35 37	500



CS251C

ARMOIRES BIZONES AÉRATION ET DÉSENFUMAGE



CS253B



Code article	Référence	N° Fiche technique	Capacité max cartouches en g
PN08.300	CS253B	FT3-69 70	300
PN08.500	CS253C	FT3-69 70	500



CS253C





COMMANDES PNEUMATIQUES

Déclencheurs et pièces détachées

MODULES POUR ARMOIRES OUVERTURE SEULE ET ARMOIRES OUVERTURE FERMETURE



DES37



MAPCO₂



Code article	Réf. Module	Désignation	N° Fiche technique
PN10.101	DES37V1	24 Vcc Émission	FT3-23 24
PN10.102	DES37V2	24 Vcc Rupture	FT3-23 24
PN10.103	DES37V3	48 Vcc Emission	FT3-23 24
PN10.104	DES37V4	48 Vcc Rupture	FT3-23 24
PN10.110	MAPCO2	Pneumatique	FT3-25 26

MODULES POUR ARMOIRES BI-ZONES

DES39

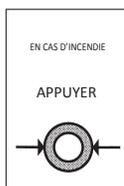
MAPbCO₂



Code article	Réf. Module	Désignation	N° Fiche technique
PN10.201	DES39V1	24 Vcc Émission	FT3-29 30
PN10.202	DES39V2	24 Vcc Rupture	FT3-29 30
PN10.203	DES39V3	48 Vcc Émission	FT3-29 30
PN10.204	DES39V4	48 Vcc Rupture	FT3-29 30
PN10.210	MAPbCO ₂	Pneumatique	FT3-31 32

PIÈCES DÉTACHÉES

CCO



CLEF



DÉSENFUMAGE
RÉSERVÉ AUX SERVICES
INCENDIE
ET
PERSONNES HABILITÉES

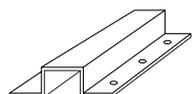
Code article	Référence	Désignation
PN90.160	CCO2A	Plexiglas pour armoire CO ₂ A
PN90.165	CCO2	Plexiglas armoire O F
PN90.170	CCO3	Plexiglas Armoires BI-ZONES
PN90.161	-	Plaque D.A.C armoire CO2A
PN90.166	-	Plaque D.A.C armoire O F
PN90.174	-	Plaque D.A.C bi-zones
PN90.180	CLE	Clef triangle pour armoires



COMMANDES PNEUMATIQUES

Accessoires pneumatiques

GOULOTTES PVC ET ACIER DE PROTECTION



GPA

Code article	Référence	Désignation	N° Fiche technique
EL07.140*	GP4	Goulotte 25 x 17 longueur 2 m	FT3
EL07.150*	GP5	Goulotte 40 x 17 longueur 2 m	FT3
PN90.100	GPA	Acier galvanisé longueur 2 m	FT2-20

*Compléments raccords, angles, T voir page 28

RACCORDS PNEUMATIQUES



RAU6



RAT6



RAC6



RACR6

Code article	Réf. Raccord	Type de raccord	Unité ou quantité par sachet
PN40.100	RAU6	union Ø6	1
PN40.105	RAU6a	union Ø6	10
PN40.110	RAU6b	union Ø6	25
PN40.200	RAT6	T Ø6	1
PN40.205	RAT6a	T Ø6	10
PN40.210	RAT6b	T Ø6	25
PN40.300	RAC6	coudé Ø6	1
PN40.305	RAC6a	coudé Ø6	10
PN40.310	RAC6b	coudé Ø6	25
PN40.400	RACR6	croix Ø6	1

*Gamme Raccords inoxydable pour tube de 6mm, sur demande

FIXATIONS

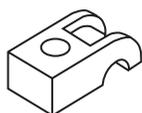
AC2



CD6



CDSB6



CDDB6



Code article	Réf.	Type	Qté par sachet
FI01.015	AC2 7b	Agrafe clipsable Ep2 7 pour tube Ø6 à 9	25
FI01.020	AC2 8b	Agrafe clipsable Ep8 12 pour tube Ø6 à 10	25
FI01.001	CD6b	Collier Ø6	25
FI01.002	CD6c	Collier Ø6	100
FI01.010	CDSB6b	Collier simple bride Ø6	25
FI01.011	CDSB6c	Collier simple bride Ø6	100



COMMANDES PNEUMATIQUES

Cartouches CO₂

TUBES CUIVRE



Code article	Référence	Diamètre du tube	Longueur
PN30.125	TC6Ba	Ø6	Barre 2.5 ml
PN30.225	TC6Cb	Ø6	Couronne 25 ml

Nous consulter, prix et délais sur demande

CARTOUCHES CO₂ NEUVES



Code article	Réf. Cartouche	N° Fiche technique	Capacité en g
PN20.100	CAR030	FT3-39a b	30
PN20.105	CAR060	FT3-39a b	60
PN20.110	CAR100	FT3-39a b	100
PN20.115	CAR150	FT3-39a b	150
PN20.120	CAR200	FT3-39a b	200
PN20.125	CAR300	FT3-39a b	300
PN20.130	CAR500	FT3-39a b	500
PN20.135	CAR720	FT3-39a b	720
PN20.140	CAR1000	FT3-39a b	1000

Nous consulter, prix et délais sur demande
Cartouches haute température (93°) voir page 23

CARTOUCHES CO₂ RECHARGÉES



Code article	Référence	Capacité en g
PN20.302	RCAR30	30
PN20.303	RCAR40	40
PN20.304	RCAR50	50
PN20.305	RCAR60	60
PN20.307	RCAR80	80
PN20.310	RCAR100	100
PN20.315	RCAR150	150
PN20.320	RCAR200	200
PN20.325	RCAR300	300
PN20.330	RCAR500	500
PN20.335	RCAR720	720
PN20.340	RCAR1000	1000



COMMANDES PNEUMATIQUES

Vérins pneumatiques

VÉRINS PNEUMATIQUES DOUBLE EFFET

SUR DEMANDE



Code article alim.haute	Référence alim. haute	Code article alim.basse	Référence alim. basse	Ø et course	N° fiche technique
PN60.103	VP32 AH 030	PN61.103	VP32 AB 030	Ø32 C300	FT3-40a b
PN60.104	VP32 AH 040	PN61.104	VP32 AH 040	Ø32 C400	FT3-40a b
PN60.105	VP32 AH 050	PN61.105	VP32 AB 050	Ø32 C500	FT3-40a b
PN60.106	VP32 AH 060	PN61.106	VP32 AB 060	Ø32 C600	FT3-40a b
PN60.107	VP32 AH 070	PN61.107	VP32 AB 070	Ø32 C700	FT3-40a b
PN60.108	VP32 AH 080	PN61.108	VP32 AB 080	Ø32 C800	FT3-40a b
PN60.109	VP32 AH 090	PN61.109	VP32 AB 090	Ø32 C900	FT3-40a b
PN60.110	VP32 AH 100	PN61.110	VP32 AB 100	Ø32 C1000	FT3-40a b
PN60.203	VP40 AH 030	PN61.203	VP40 AB 030	Ø40 C300	FT3-40a b
PN60.204	VP40 AH 040	PN61.204	VP40 AB 040	Ø40 C400	FT3-40a b
PN60.205	VP40 AH 050	PN61.205	VP40 AB 050	Ø40 C500	FT3-40a b
PN60.206	VP40 AH 060	PN61.206	VP40 AB 060	Ø40 C600	FT3-40a b
PN60.207	VP40 AH 070	PN61.207	VP40 AB 070	Ø40 C700	FT3-40a b
PN60.208	VP40 AH 080	PN61.208	VP40 AB 080	Ø40 C800	FT3-40a b
PN60.209	VP40 AH 090	PN61.209	VP40 AB 090	Ø40 C900	FT3-40a b
PN60.210	VP40 AH 100	PN61.210	VP40 AB 100	Ø40 C1000	FT3-40a b
PN60.303	VP50 AH 030	PN61.303	VP50 AB 030	Ø50 C300	FT3-40a b
PN60.304	VP50 AH 040	PN61.304	VP50 AB 040	Ø50 C400	FT3-40a b
PN60.305	VP50 AH 050	PN61.305	VP50 AB 050	Ø50 C500	FT3-40a b
PN60.306	VP50 AH 060	PN61.306	VP50 AB 060	Ø50 C600	FT3-40a b
PN60.307	VP50 AH 070	PN61.307	VP50 AB 070	Ø50 C700	FT3-40a b
PN60.308	VP50 AH 080	PN61.308	VP50 AB 080	Ø50 C800	FT3-40a b
PN60.309	VP50 AH 090	PN61.309	VP50 AB 090	Ø50 C900	FT3-40a b
PN60.310	VP50 AH 100	PN61.310	VP50 AB 100	Ø50 C1000	FT3-40a b

Nous consulter, prix et délais sur demande
Liste non limitative

PIÈCES DÉTACHÉES

BANJ

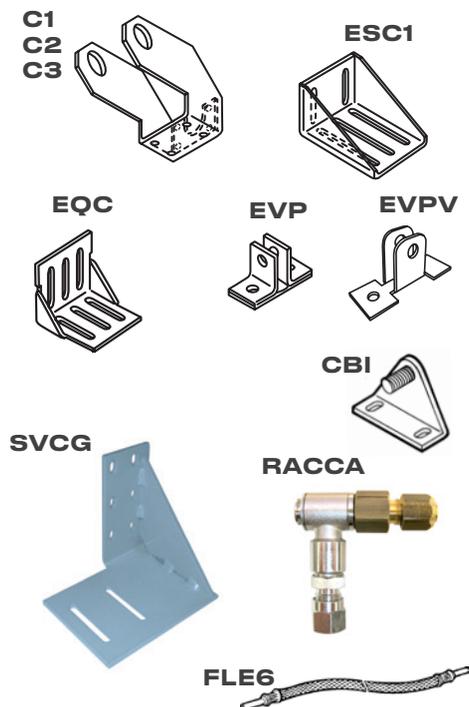


FRE



Code article	Référence	N° Fiche technique	Désignation
PN60.600	EMBVDE		Embout vérin pneumatique
PN60.605	BANJ	FT3-46a b	Banjo pour vérin pneumatique avec frein Ø 0.5
PN60.610	FRE2	FT3-46a b	Frein de banjo Ø 0.2
PN60.615	FRE5	FT3-46a b	Frein de banjo Ø 0.5

FIXATIONS DE VÉRIN SUR UN CHÂSSIS DE FAÇADE



Code article	Référence	N° Fiche technique	Désignation
PN60.150	C1	FT3-46c d	Console pour vérin pneumatique Ø32
PN60.250	C2	FT3-46c d	Console pour vérin pneumatique Ø40
PN60.350	C3	FT3-46c d	Console pour vérin pneumatique Ø50
PN60.400	ESC1	FT3-46c d	Étrier support de console
PN60.405	EQC	FT3-46c d	Equerre support de console
PN60.410	EVP	FT3-46c d	Étrier pour embout de vérin pneumatique
PN60.415	EVPV	FT3-46c d	Étrier pour embout de vérin pneumatique pose verticale
ME10.500	CBI	FT2-17a b	Chape basse
PN60.420	SVCD	FT3-46e	Support de vérin coté droit
PN60.425	SVCG	FT3-46e	Support de vérin coté gauche
PN40.505	RACCA	FT3-45a b	Raccord articulé Ø6 (lot de 2)
PN40.500	FLE6	FT3-45a b	Flexible longueur 300 Ø6

THERMOFUSIBLES

TFS5

TFS48



SUR DEMANDE



COMMANDES PNEUMATIQUES

Autres équipements et accessoires

CARTOUCHES CO₂ EMBOUT CL10 (93°C)



Code article	Référence	Capacité en g	N° Fiche technique
PN20.200	CARH020	30	FT3-39a b
PN20.210	CARH080	80	FT3-39a b
PN20.215	CARH160	160	FT3-39a b

AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

CONT



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
PN50.300	CONTNO	Contact électropneumatique normalement ouvert	FT3-45a b
PN50.305	CONTNF	Contact électropneumatique normalement fermé	FT3-45a b

* : nous consulter, prix et délais sur demande

OUVERTURE FERMETURE



Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
AE03.100	CA25	Armoire O F AC pression maintenue	FT3-43a 43b
AE03.200	CA251	Armoire O F AC à priorité CO ₂	FT3-43c 43d
AE03.300	CA253	Armoire O F AC à double priorité CO ₂ pour canton supérieur à 500 m ²	FT3-44a 44b

ACCESSOIRES



Code article	Référence	Désignation
AE04.005	O1	Électrovanne 24 Vcc pour ouverture
AE04.010	O5	Électrovanne 230 Vac pour ouverture
AE04.105	F1	Électrovanne 24 Vcc pour fermeture
AE04.110	F5	Électrovanne 230 Vac pour fermeture
-	OF1	Électrovanne 24 Vcc pour ouverture fermeture
-	OF5	Électrovanne 230 Vac pour ouverture fermeture



COMMANDES ÉLECTRIQUES





COMMANDES ÉLECTRIQUES

DÉTECTEURS AUTONOME DÉCLENCHEURS

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
DATD1607	Lotus Plus Classe I	DAD Lotus capot acier, secouru, sur batteries	01-DADC1-NT002
DATD2609	Lotus Plus Classe II	DAD Lotus capot acier, non secouru, sur batteries	01-DADC1-NT002
DADC1601	Caraïbes	DAD Caraïbes, secouru, sur batteries	01.DADC1.NT001
DADC1602	Caraïbes	DAD Caraïbes, non secouru, sur batteries	01.DADC1.NT001

Lotus
PLUS
CLASSE 1



Caraïbes
CLASSE 1



TÊTES DE DÉTECTION DE FUMÉE

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
DET0021-FIN01	Sextant DOC	Détecteur optique de fumée conventionnel	01-DETCO-NT019
DETA20001	Calypso II	DAAF Dispositif Alarme Autonome de Fumée (par 36 unités uniquement)	01-DAAF-NT003
DETA20002	Calypso II R	DAAF Dispositif Alarme de Fumée RADIO interconnectables DAAF à DAAF (par 36 unités uniquement)	01-DAAF-NT002
ACCTA043	CRR	Carte relais radio boîtier mural	01-ACCES-NT004



DÉCLENCHEURS MANUELS

Code article	Référence	Désignation	N° fiche technique
BBGCO201	NEMO-D	Déclencheur manuel de désenfumage conventionnel	01.DEMCO.NT001
DI10.396	DM50	Volet de protection pour déclencheur manuel	
EL01.399	CLE	Clef de réarmement pour déclencheur manuel	
ACC0001-001	DAC	Dispositif adaptateur de commande	10.DAC.NT001
DI10.398+	DAC+	Dispositif adaptateur de commande + réarmement	
EL01.400	CPB4	Boîtier de protection anti-vandalisme pour déclencheur manuel	





COMMANDES ÉLECTRIQUES

Vérins électriques

MONO-VÉRINS 24VCC



SUR DEMANDE



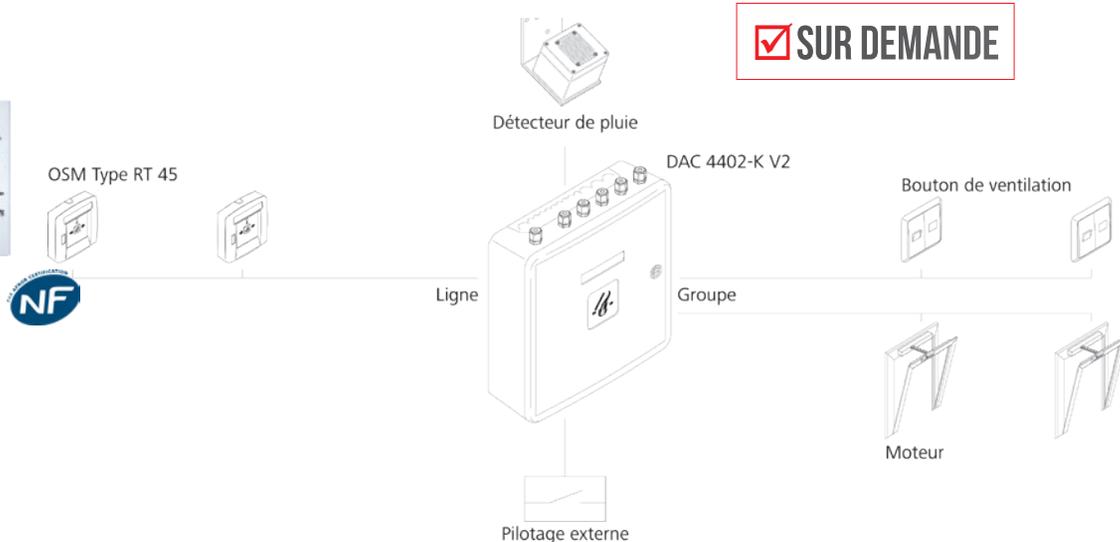
BOÎTIER À CHAÎNE HAUTE PERFORMANCE



SUR DEMANDE

- Utilisable pour les ouvertures d'évacuation des fumées, le système Euro-Désenfumage D+H selon la norme EN 12101-2, ainsi que pour la ventilation journalière ;
- moteur équipé du système électronique de synchronisation commandé par microprocesseur BSY+ ;
- fonction de marche rapide (HS) pour une ouverture particulièrement rapide des fenêtres en cas d'incendie (Désenfumage) Possibilité d'utiliser jusqu'à 4 moteurs (CDP-BSY+) 2 moteurs (CDP-TWBSY+) par groupe synchrone ;
- sortie de chaîne symétrique pour un montage simple ;
- relâchement de la contrainte sur joints après la fermeture ;
- fonctions du moteur et divers paramètres du moteur programmables ;
- vitesse de marche en sens FERMÉ réduite à 5 mm/s (protection d'arête de fermeture passive) ;
- inversion à commande temporisée en cas de détection d'un obstacle en sens FERMÉ (protection d'arête de fermeture active).

CENTRALES DE DÉSENFUMAGE 24V OU 48V - 2 3 4 8 10 16A * DAC ÉLECTRIQUE - COMMANDE DE VÉRINS ÉLECTRIQUES



SUR DEMANDE

* Autre puissance nous consulter

DÉTECTEURS PLUIE ET VENT

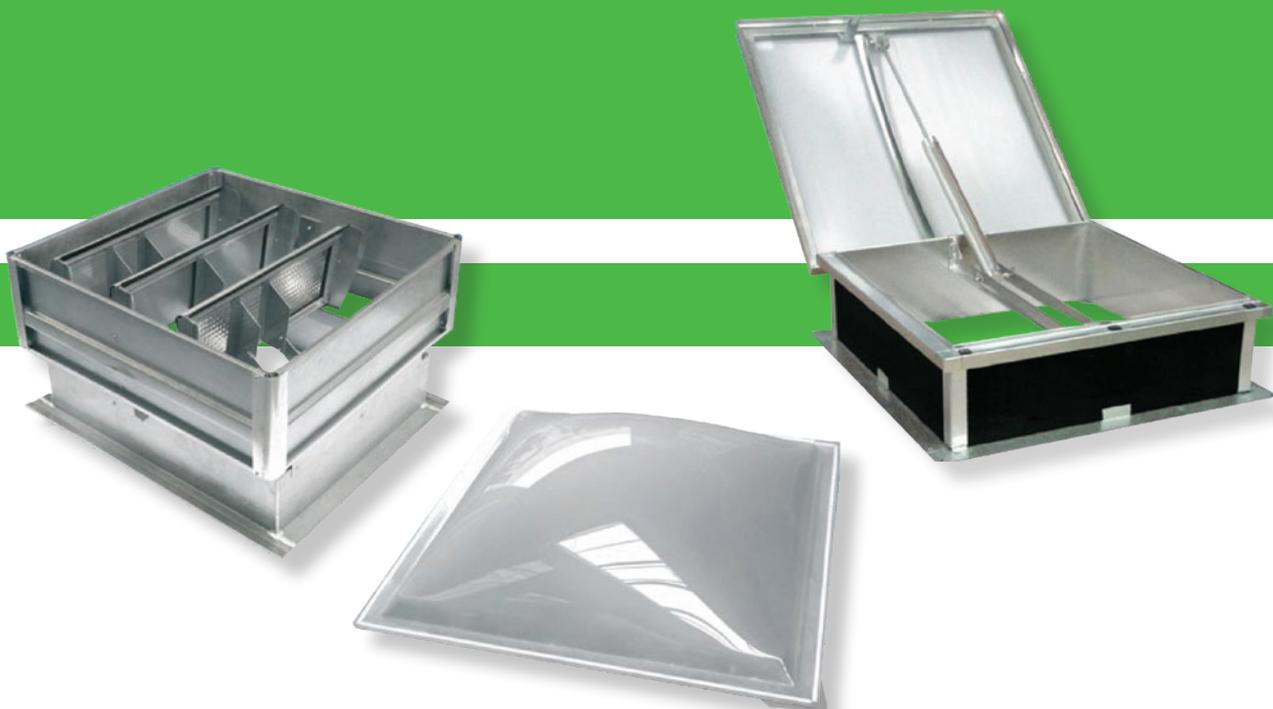


Code article	Référence	Désignation
AE05.100	CENTP4	Centrale de commande pluie
AE05.101	CAPTP4	Capteur pluie 24 Vcc
AE05.300	CDSPV	Centrale avec capteur pluie et vent
AE05.202	CAPTP230	Capteur pluie 230 V



DENFC

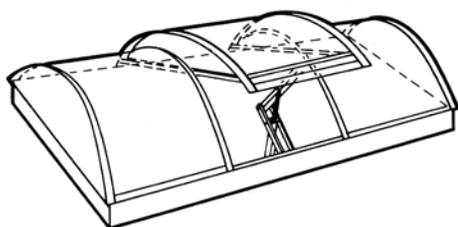
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION NATURELLE DE FUMÉES ET DE CHALEUR





DISPOSITIFS D'ÉVACUATION NATURELLE DE FUMÉES ET DE CHALEUR

VOUTES ALUMINIUM AVEC OUVRANT - A MÉCANIQUE OU PNEUMATIQUE



- Remplissage en PCA 10mm 16mm ;
- option RAL sur demande.

SUR DEMANDE

TOITURES ÉTANCHES ET SÈCHES - COMMANDES MÉCANIQUES, PNEUMATIQUES OU ÉLECTRIQUES



SUR DEMANDE

COUPOLES ET PCA

FAÇADES À SOUFFLET OU À LAMES



SUR DEMANDE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 1/2

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 1er janvier 2020 à toutes les commandes reçues des clients et remplacent les conditions générales de vente préalablement en vigueur. Finsécure se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente de temps à autre. Il incombe donc au client de vérifier qu'il est bien en possession des conditions générales de vente en vigueur.

Les dernières conditions valides sont disponibles sur <http://www.finsécur.com>

1. Généralités

Dans les présentes conditions générales de vente, le "vendeur" désigne la société Finsécure SA, le co-contractant étant appelé "l'acheteur". Les présentes conditions générales de vente sont applicables quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur et prévalent sur ces dernières. Toute dérogation prévue dans la commande ne pourra être considérée comme acceptée que si elle a fait l'objet d'un accord écrit de Finsécure. Le fait que Finsécure ne se prévale pas de l'application de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne signifie pas que Finsécure y renonce. La nullité totale ou partielle de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente sera sans effet sur la validité des autres clauses.

Le terme « fourniture » désigne ci-après un ou plusieurs éléments objet de la vente. La fourniture peut être matérielle telle qu'un appareil, un composant, un support de document, un support magnétique de logiciel. Elle peut également être immatérielle, telle qu'un conseil, un droit de copie, une licence d'exploitation de logiciel ou de brevet, une prestation intellectuelle, une prestation de service.

Le titre 15 des présentes concernant « L'Assistance à la Mise en Service » fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente.

Le fait de passer commande implique l'acceptation expresse par l'acheteur des présentes conditions générales de vente qui lui ont été remises dès l'ouverture du compte Client, et s'inscrira dans la limite de l'autorisation éventuelle de crédit délivrée par l'assurance crédit de Finsécure.

Des conditions particulières de vente existent pour les clients distributeurs et distributeurs Internet. Elles sont disponibles sur demande.

Finsécure se réserve la possibilité de refuser toute commande émanant d'un client qui porterait, directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société appartenant au même groupe, atteinte à l'image ou à la notoriété de Finsécure et en particulier en utilisant des produits contrefaisant les produits Finsécure.

2. Commande

2-1 Fourniture sur devis

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les fournitures spécifiées au devis. Elles n'engagent pas le vendeur pour des fournitures additionnelles. L'offre du vendeur est valable un mois. L'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir de normes, spécifications, prescriptions, réglementations et usages non expressément acceptés par le vendeur.

2-2. Fourniture sur catalogue

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs du vendeur sont donnés à titre indicatif et n'engagent Finsécure qu'après confirmation écrite de sa part. Le vendeur se réserve le droit d'interrompre la commercialisation de l'un quelconque des produits figurant dans son catalogue et dans d'autres documents publicitaires. Il se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ses fournitures dont les représentations ou les descriptions figurent dans ses catalogues et autres documents publicitaires. Le vendeur s'engage à fournir l'acheteur dans la limite de ses stocks disponibles.

Les commandes ne deviennent définitives que par l'acceptation expresse et écrite de Finsécure, matérialisant la confirmation de commande. Ceci concerne également les travaux d'installation et/ou de mise en service qui se déroulent suivant les normes déterminées par Finsécure. Un accusé de réception et d'acceptation de commande est envoyé par le vendeur et précise les délais de livraison.

3. Délais d'exécution

Les délais d'exécution mentionnés dans la confirmation de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards ne peuvent justifier ni l'annulation de la commande par l'acheteur ni lui donner d'autres droits de quelque nature que ce soit, sauf s'il est convenu par Finsécure, par écrit, qu'un délai

déterminé devra être respecté.

Tout retard du fait de Finsécure ne constitue pas un fait suffisant pour donner lieu à la rupture du contrat, ou refus de livraison de la marchandise par l'acheteur et, sauf le cas de stipulation expresse figurant dans le contrat et dûment acceptée par écrit par Finsécure. Aucune pénalité de retard ne pourra être réclamée à Finsécure.

Finsécure sera déliée de toutes ses obligations contractuelles soit en partie, soit en totalité, en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure retardant ou empêchant l'exécution par Finsécure de ses obligations.

4. Conditions de prix

Les prix sont établis, sauf stipulation contraire, hors taxes, départ usine, emballage spécifique non compris. Les emballages spécifiques sont facturés en sus et ne sont pas repris. Les prix de vente des marchandises valables pour une commande, ne s'appliquent pas nécessairement aux commandes ultérieures, compte tenu des évolutions possibles des prix. Toute modification par l'acheteur de la commande doit faire l'objet d'une acceptation écrite de la part de Finsécure et pourra entraîner la révision du prix consenti.

Aucune commande d'un montant total inférieur à 300 € HT (trois cents euros) ne pourra être acceptée par le vendeur.

5. Conditions de règlement

Les factures sont payables en EURO dans les 30 jours suivant la date d'envoi de la facture, telle qu'elle est mentionnée sur la facture, et sous déduction d'un escompte de 1 % si le paiement intervient dans les 15 jours suivant l'établissement de la facture. Les traites doivent être retournées dans un délai de 10 jours à compter de leur émission. Il est expressément entendu que, sauf demande de prorogation sollicitée au moins 15 jours avant l'échéance convenue, aucun report d'échéance ne sera accepté par Finsécure. L'attribution de ristournes est subordonnée au règlement par le client de l'intégralité des sommes dues à Finsécure aux échéances convenues sur la période de référence. De convention expresse, Finsécure pourra opérer à due concurrence la compensation entre les sommes dues par le client et les sommes dues à celui-ci. Pour les acheteurs ne disposant pas de compte client, les fournitures sont payables à la commande. Toute plainte ou réclamation de l'acheteur ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou de suspendre le paiement des sommes dues à Finsécure. Sous réserve d'acceptation par Finsécure de ce mode de règlement, les effets de commerce et les chèques sont toujours crédités sous réserve de bonne fin et seul leur encaissement effectif vaut paiement. Jusque là, la clause de réserve de propriété conserve son plein effet.

En cas de paiements échelonnés, tout retard aux échéances prévues entraîne de plein droit et immédiatement l'exigibilité des autres échéances, même si elles ont donné lieu à des effets de commerce. Les acomptes déjà versés par l'acheteur seront acquis à Finsécure à titre de premiers dommages et intérêts. Si l'acheteur ne tient pas ses engagements après un délai de carence fixé par Finsécure, Finsécure se réserve le droit de se retirer de tous engagements, aussi bien sur la commande en cours d'exécution que sur les autres postérieures et de demander des dommages et intérêts.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans appel, l'application de pénalités de retard calculés par application du taux d'intérêt utilisé par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, depuis la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du parfait paiement, et ce sans préjudice des dommages et intérêts auxquels Finsécure peut prétendre. En application des dispositions des articles L 441-3 et L 441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable à l'acheteur, en cas de retard de paiement. Finsécure se réserve le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement, notamment), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties suffisantes ou un paiement comptant. De même, si avant la livraison du matériel la solvabilité de l'acheteur était mise en question, Finsécure se réservera le droit de demander à l'acheteur un acompte

ou le paiement complet avant la livraison. Lors d'exécution de mission de service après-vente entraînant facturation, le paiement se fera par chèque ou virement à réception de factures.

6. Livraison

Lorsque Finsécure choisit le mode de transport, le matériel est assuré sur la base minimum proposée par le transporteur. Si l'acheteur désire que l'assurance couvre la valeur totale du matériel, l'acheteur doit en faire expressément la demande lors de la commande.

Des livraisons partielles pourront avoir lieu.

Quelle que soit la désignation des fournitures et les conditions de la vente, la livraison est réputée effectuée dans les usines ou magasins de l'acheteur.

Toute réclamation sur la non réception de matériel ne pourra être prise en compte que dans les 10 jours suivant la date d'émission de facture. Les frais annexes en résultant seront à la charge du client.

Quel que soit le mode d'expédition des marchandises, les risques et périls sont transférés à l'acheteur à la date de mise à disposition des marchandises, et ce même en cas de livraison en port payé ou franco et même si Finsécure choisit le mode de transport. La réserve de propriété sur les marchandises ne met pas les risques à la charge de Finsécure, après mise à disposition de la marchandise.

Il appartient à l'acheteur de formuler auprès du transporteur, même si celui-ci a été choisi par le vendeur, et ce dans les délais légaux, toute réserve quant à l'état des fournitures qui lui ont été livrées, la responsabilité du vendeur ne pouvant en aucun cas être recherchée en cas d'une difficulté quelconque à l'occasion du transport et de la livraison.

Le client s'engage à préserver tout recours de Finsécure contre le transporteur en cas, d'avaries, de retards ou de manquants, notamment en prenant toutes les dispositions nécessaires, en inscrivant sur les bordereaux de livraison toutes les réserves nécessaires dès réception des produits et en avertissant le transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 heures sous peine de forclusion. A défaut, aucun recours envers Finsécure ne sera considéré comme recevable. Également, toute réserve émise à réception devra être communiquée par écrit à Finsécure dans les 24 heures suivant la livraison.

7. Déduction client et retour de marchandises

Aucune pénalité de quelque nature que ce soit, ni déduction forfaitaire ou barémisée sur règlement ne sont acceptées au titre d'un retard de livraison, au titre d'une livraison et/ou d'une facturation jugée non conformes par l'acheteur.

Le fait de passer commande implique l'acceptation de la livraison de la commande dans son intégralité et proscrit tout refus ou retour de marchandise y compris dans le cadre d'une livraison jugée non conforme par l'acheteur, sauf constat contradictoire de non-conformité des marchandises et accord écrit de Finsécure.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 442-6 alinéa 8 du code de commerce : « engage la responsabilité de son auteur le fait (...) de procéder au refus ou retour de marchandises ou de déduire d'office du montant de la facture établie par le Vendeur, les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non conformité des marchandises, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans même que le Vendeur n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant ».

8. Marques, dénominations

L'utilisation des marques ou des logos des marques de la société Finsécure ne constituent en aucun cas une cession ou concession des marques et logos de propriété Finsécure. Le client ne pourra prétendre à aucun droit sur les marques, logos et dénominations de la société Finsécure.

Il est expressément interdit au client d'utiliser la dénomination Finsécure ou toute autre marque appartenant à Finsécure comme nom de domaine ou partie de nom de domaine de site internet.

Les conditions d'utilisation du logo Finsécure ou de toute autre marque de Finsécure sur le site internet du client ou sur toute brochure commerciale doivent faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la part de Finsécure.

Finsécure se réserve le droit à tout moment de demander au client de modifier ou retirer l'utilisation des marques des logos ou des liens hypertexte de Finsécure.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2/2

Finsécure se réserve le droit à tout moment de vérifier l'exactitude des informations relatives aux produits Finsécure publiés par le client et de demander le cas échéant de rectifier sans délai les informations qui apparaîtraient comme erronées.

Le client renonce à tout recours contre Finsécure et indemniser Finsécure de toute conséquence résultant de toutes réclamations de tiers de quelque nature que ce soit du fait de l'utilisation d'une ou plusieurs marques, logos et dénominations de la société Finsécure.

9. Transfert de propriété

Finsécure conserve l'entière et exclusive propriété des biens vendus et livrés, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, y compris en cas de paiement éventuel par effets de commerce.

Aucune indemnité ne saurait être due à l'acheteur en cas de transformation des marchandises vendues sous réserve de propriété. Jusqu'au paiement intégral des sommes dues à Finsécure, l'acheteur sera considéré comme dépositaire à titre gratuit des marchandises vendues sous réserve de propriété.

L'acheteur s'engage à assurer et à entretenir convenablement et à ses frais exclusivement, les marchandises vendues par Finsécure sous réserve de propriété. L'acheteur devra justifier à première demande de Finsécure qu'il a pris les assurances adéquates. L'acheteur s'engage à informer sans délai Finsécure en cas de saisie, de toute nature, ou de tout événement portant atteinte aux droits de Finsécure sur les marchandises vendues sous réserve de propriété.

En aucun cas, l'acheteur ne pourra consentir un gage ou un nantissement sur les marchandises vendues sous réserve de propriété ou bien affecter lesdites marchandises en garantie de ses obligations vis à vis de tiers.

Finsécure est en droit de reprendre, immédiatement et sans formalité particulière, les marchandises dès lors qu'une échéance ou une obligation contractuelle quelconque n'aura pas été respectée, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts pour inexécution et autres sommes dues au titre des relations contractuelles.

Tous frais et dépenses liés à la reprise des marchandises ou au recouvrement des créances de Finsécure ou à une intervention d'un tiers, seront à la charge de l'acheteur.

En cas de cession ultérieure par l'acheteur des marchandises vendues sous réserve de propriété, l'acheteur s'engage à informer par écrit ses propres clients et tous tiers de l'existence de la présente clause de réserve de propriété et du droit de Finsécure de revendiquer entre leurs mains le prix de revente de ces marchandises en vertu de l'article L 624-18 du code de commerce.

Si, suite à un accord exprès et écrit entre les parties, le paiement ne se fait pas comptant et que les marchandises sont revendues par l'acheteur, les créances de l'acheteur seront de plein droit cédées en totalité à Finsécure.

Après restitution ou reprise desdites marchandises vendues sous réserve de propriété, Finsécure est en droit de les revendre; de la recette de cette cession seront déduites les sommes dues par l'acheteur, ainsi que l'ensemble des frais engendrés par la reprise puis la cession des marchandises.

10. Garantie

Les réclamations relatives à des vices apparents ou à la non-conformité des marchandises livrées doivent être formulées par écrit dans les 48 heures suivant la réception des marchandises.

L'acheteur s'engage à communiquer à Finsécure tous les éléments permettant la constatation de la réalité du vice apparent ou de la non-conformité des marchandises.

L'acheteur s'engage à ne pas intervenir personnellement ou faire intervenir un tiers pour remédier aux vices apparents ou aux défauts de conformité.

Sauf stipulations contraires, la garantie donnée par Finsécure se limite, au choix du vendeur, au remplacement ou à la réparation du matériel reconstruit défectueux à l'exclusion de tous dommages et intérêts résultant du préjudice éventuel direct ou indirect, et de tous frais de déplacement et main d'œuvre. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Finsécure.

L'action résultant des vices rédhibitoires ne pourra être intentée par l'acheteur que dans un délai de 12 mois à compter de la réception de la marchandise.

La garantie ne s'applique pas si après découverte du défaut, le matériel continue à être utilisé, s'il est remis en état avec des matériaux de provenance autre que Finsécure, ou s'il est retouché par l'acheteur ou par un tiers.

La présente garantie ne s'applique qu'aux matériels dont les caractéristiques techniques ont été définies à l'avance et qui

ont été confirmées par Finsécure.

La Garantie est exclue lorsque le vice résulte notamment :

- de négligences, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de mauvaises conditions de stockage, d'un manque de protection, de casse du matériel ;
- du non respect des recommandations de mise en service, d'utilisation et de maintenance préconisées par Finsécure ;
- de l'usure normale du produit ;
- d'une intervention, modification sur le produit sans l'autorisation préalable et écrite de Finsécure ;
- d'une utilisation anormale ou non conforme à la destination du produit ;
- d'une installation défectueuse ou inappropriée chez l'acheteur et / ou l'utilisateur final; d'un terrain, de constructions ou d'installations inappropriés à la construction, ou si le défaut peut être imputé à des facteurs chimiques, électrochimiques, ou électriques, tels que surtension, etc. ;
- des plans fournis par l'acheteur ;
- de la non communication, par l'acheteur, de la destination ou des conditions d'utilisation du produit ;
- de la non-utilisation de pièces de rechange d'origine ;
- d'un événement de Force Majeure ou de tout événement échappant au contrôle du Vendeur.

La garantie donnée par Finsécure se limite, au choix du Vendeur, au remplacement ou à la réparation du matériel reconstruit défectueux par les services techniques du Vendeur. à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts résultant du préjudice éventuel direct ou indirect, tels que pertes de production ou autres, tous frais de déplacement et main d'œuvre. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Finsécure.

Le produit à réparer doit être expédié en port payé, à l'adresse indiquée par Finsécure.

Si le produit n'est pas pris en garantie, sa réexpédition sera facturée au client ou à l'acheteur final.

La présente garantie s'applique sur le produit de l'acheteur rendu accessible et ne couvre donc pas les frais de dépose et repose dudit produit dans l'ensemble dans lequel il est intégré. L'envoi d'un produit en réparation s'effectue en port payé par le client. En cas de défaut avéré par nos soins sous garantie, le transport sera remboursé le cas échéant.

Les dispositions du présent article constituent la seule obligation de Finsécure concernant la garantie des produits livrés. Tout remplacement ou réparation de la Fourniture sous garantie n'a pas pour effet de proroger la garantie initiale.

Le retour pour réparation ne dispense pas du règlement à l'échéance prévue.

11. Responsabilité

En aucun cas, les engagements de Finsécure au titre du contrat ne pourront excéder le montant H.T. des sommes perçues au titre du contrat de vente.

En aucun cas, Finsécure ne peut être tenue responsable pour tous préjudices immatériels tels que les pertes de profits, pertes de production etc. causés à l'acheteur.

Il est expressément convenu que toute demande de réparation de préjudice résultant d'une atteinte aux biens professionnels de l'acheteur fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux est exclue.

L'acheteur renonce à tout recours contre Finsécure pour obtenir réparation des conséquences pécuniaires de tous préjudices causés à des tiers et indemniser Finsécure de toutes réclamations de tiers liées directement ou indirectement de l'exécution du contrat.

12. Force majeure

Finsécure ne peut être considérée comme manquant à ses obligations contractuelles si ces manquements sont dus à la survenance d'un cas de force majeure.

Par force majeure, il convient d'entendre tout événement indépendant de la volonté de Finsécure ou d'un de ses Vendeurs, imprévisible et irrésistible de quelque nature que ce soit, tels que catastrophes naturelles, intempéries, sabotages, embargos, grèves, interruptions ou retards dans les transports ou moyens de communication ou approvisionnement en matières premières, ou énergie ou composants, accidents d'outillages ... qui ont pour effet de rendre le contrat inexécutable de manière momentanée ou définitive. Il est précisé que la liste des cas de force majeure ci-dessus, n'est pas limitative.

13. Annulation

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, Finsécure se réserve le droit de lui facturer intégralement ou en partie tous les frais directs et indirects découlant de cette annulation.

14. Reprise de matériel

Les reprises doivent faire l'objet d'un accord préalable écrit de

Finsécure et porter sur des marchandises neuves en emballage d'origine, dans les 15 jours suivant la livraison.

Elles devront être faites franco de port et d'emballage avec indication du N° du bon de livraison et seront affectés d'un abattement de 30 % si elles sont consécutives à une erreur du client.

En aucun cas, il ne sera repris de marchandises spécifiques hors standard.

15. Assistance à la mise

en service

Finsécure pourra proposer une assistance à la mise en service des matériels. Cette assistance n'interviendra que sur demande expresse du Client et donnera lieu à facturation.

Il est précisé que cette assistance à mise en service ne commence que lorsque :

1. L'ensemble des matériels constitutifs du SSI sont posés conformément aux règles de l'art et raccordés, les câbles seront identifiés de façon lisible aux deux extrémités (ex : centrale et détecteur, ou CMSI / module déporté)
2. La société Finsécure a reçu un plan ou un croquis de l'installation indiquant le nombre d'appareil par ligne et leur localisation, et le scénario de l'installation.

Le contenu des prestations sera précisé dans l'acceptation de la commande par Finsécure.

Les prestations de Finsécure ne comprennent pas :

- La fourniture des câbles, le passage et fixation des câbles ainsi que la pose de l'ensemble des appareils désignés dans l'offre,
- Le dépannage des lignes en court-circuit ou discontinues,
- Le repérage des lignes (tenant et aboutissant),
- Le repérage des socles de détecteurs et déclencheurs manuels (n° zone et n° adresse),
- Le montage des diodes 1N 4004 (fournies) à monter sur chaque ventouse alimentée à rupture et NFL,
- Les plans de recollement et carnet de câbles,
- Le dépannage des DAS : dysfonctionnement des positions d'attente et sécurité et manœuvre de ceux-ci.

Le client doit fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation demandée à Finsécure, notamment les plans, croquis etc. Il s'engage à mettre à la disposition de Finsécure en tant que de besoin, un interlocuteur sur le site d'installation.

Les prestations de Finsécure s'achèvent avec la réception prononcée entre le client installateur et Finsécure (préalablement à la réception provoquée par le Maître d'œuvre et/ou d'ouvrage).

Le choix des tensions des DAS n'incombant pas à Finsécure, l'ensemble des tensions doit être homogène et déclaré préalablement à la mise en service.

La prestation de mise en service s'effectue en une seule vacation.

L'exploitant doit être présent lors de la fin de la mise en service pour recevoir une formation. A défaut, la formation sera faite lors d'une autre vacation facturée au client.

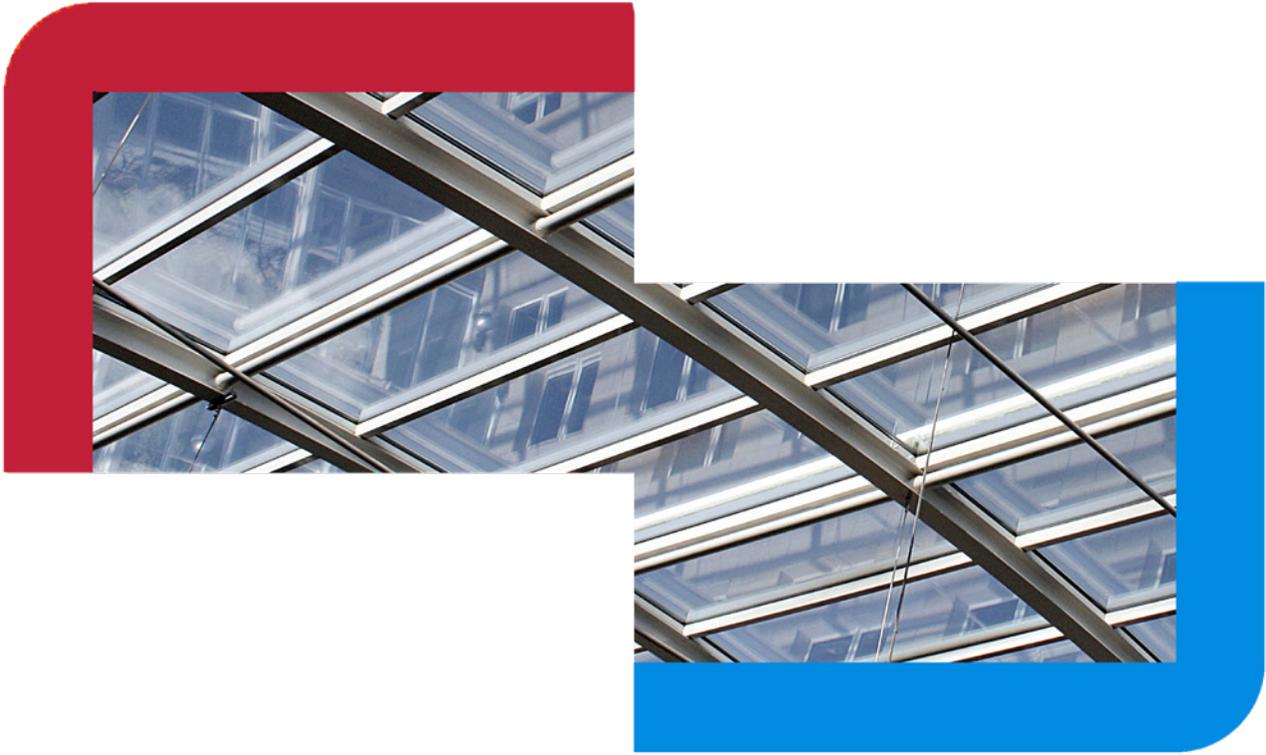
16. Documents

Tous documents, à l'exclusion des prospectus commerciaux, tels que plans, rapports d'expertise, rapport de résultats, descriptions techniques, analyses sous toutes leurs formes, demeurent la propriété de Finsécure et ne peuvent être ni reproduits, ni diffusés à des tiers sans l'approbation de Finsécure dûment confirmée par écrit.

17. Clause attributive

de juridiction

Les parties conviennent expressément que tout différend découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat sera soumis, à défaut de règlement amiable, aux Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Versailles. Sous réserve de dispositions particulières contractuelles ou d'ordre public, seul le droit français est applicable.



sim-desenfumage.com

Scannez
et découvrez !



sim-desenfumage.com

GRUPE **FINSECUR**
SIM (Sécurité Incendie Montage)
62, rue Ernest-Renan
92000 NANTERRE - FRANCE
Tél. : 01 57 32 67 70
Fax : 01 57 32 67 71
contact@sim-desenfumage.com
sim-desenfumage.com

apsad
Entreprise de service certifiée I17 et F17
Installation et maintenance de
Système de Désenfumage Naturel